



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fédération 3977 contre les maltraitements

Paris, le 20 avril 2022

Rapport Libault : on a encore oublié les maltraitements...

Le nouveau rapport de Dominique Libault diffusé le 17 mars dernier, propose de créer un nouveau service public territorial de l'autonomie. Elaboré après une large concertation, s'appuyant sur des constats partagés, ce rapport propose un dispositif départemental, piloté conjointement par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de santé concernés, chargé d'informer et orienter, d'instruire les droits, de rechercher des solutions concrètes, dans la continuité, et de prévenir la perte d'autonomie.

Cette démarche innovante intéresse, même si le projet implique de dépasser des obstacles forts, liés aux multiples compétences juridiques et professionnelles mobilisées dans ce périmètre.

Cependant, on s'étonne de l'absence du mot « maltraitements » dans ce projet, lacune remarquable dans les suites d'une crise très médiatisée, et encore non résolue, mettant en lumière l'importance des maltraitements d'origine institutionnelle, notamment dans les établissements médicosociaux.

Le problème n'est pas que la Fédération 3977 n'ait pas été associée à la concertation préparatoire, mais que le rapport méconnaisse un risque majeur, omniprésent et inacceptable, dans la réponse proposée aux pertes d'autonomie des personnes adultes en situation de vulnérabilité.

Cette lacune, ou ce non-dit, qui s'inscrit dans le contexte d'un déni général des maltraitements, pourrait bien expliquer au moins en partie les difficultés à promouvoir en France une politique publique forte pour y répondre et en assurer la prévention. Le fait de ne pas nommer ce risque décourage la vigilance et la réactivité nécessaires, et a fortiori la prévention de leur survenue.

La Fédération 3977 affirme que dans le contexte du secteur sanitaire et médicosocial actuel, marqué par l'extrême fragilité des métiers du grand âge, la survenue permanente de situations de maltraitements « ordinaires » d'origine institutionnelle dans les établissements et les services d'aides ou de soins à domicile est inévitable. L'amélioration de l'attractivité de ces métiers, celle de la formation des professionnels, l'adaptation de conditions et de l'organisation du travail propres à éviter ou réagir précocement aux maltraitements, demanderont des années, dont on ne peut accepter qu'elles se réduisent à constater passivement l'irruption de situations de maltraitance vites refoulées.

La Fédération 3977 considère que la prévention et la réponse aux situations de maltraitance impliquent :

- **Une formation spécifique des professionnels, au-delà de la fuite habituelle vers la promotion de la bientraitance, certes nécessaire, mais qui ne permet pas d'éviter la survenue de maltraitements dans un contexte de défaillances institutionnelles, d'une part,**
- **La mise en place et l'animation dans chaque équipe intervenant à domicile ou en établissement, d'un dispositif interne permettant à chaque professionnel d'échanger sur les difficultés constatées chez les personnes aidées ou soignées, d'envisager qu'elles puissent constituer des maltraitements débutantes, d'en analyser les causes et de définir les actions correctrices et préventives correspondantes, d'autre part.**

La Fédération 3977 est prête à y contribuer activement.

Fédération 3977 contre les maltraitements : qui sommes-nous ?

La Fédération 3977 est un dispositif associatif national soutenu par le Ministère des Solidarités et de la Santé (DCGCS) qui associe une plateforme téléphonique nationale (numéro 3977 gratuit et accessible tous les jours), et un réseau d'une cinquantaine de centres Alma (ou autres) déployés dans les départements. Ce dispositif reçoit des alertes de la part de victimes, de leurs proches ou de professionnels témoins de faits de maltraitements. Il écoute, conseille et accompagne les appelants vers les professionnels, services et institutions susceptibles de mettre un terme à ces situations.